



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 17 décembre 2021

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Dominique PAPILLON, Alain BEZARD, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Agnès SAGUET, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Sophie DE SMEDT, Sylvie DUFLOT.

Absents Excusés : Annick CRECY donne pouvoir à Aline BOUDIN, Geoffrey GIRARD donne pouvoir à Guy PARIS, Julien SAILLE donne pouvoir à Alain BEZARD

Soit, sur quinze membres en exercice, douze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures vingt-cinq.

Election du secrétaire de séance

Jean-Philippe WORMS est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 14 octobre 2021

Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 14 octobre 2021.

Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique que le service de Gestion comptable de Magny en Vexin nous a informé qu'une ligne d'actif d'un montant 1391.04 € correspondant à une dépense du PLU en 2015 a été imputée par erreur au compte 238 « avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles ». Il nous demande donc de transférer cette somme du compte 238 au compte 202.

Les crédits n'étant pas ouverts sur le budget 2021, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

Investissement :

- 1391.04 € au compte 238-041 « Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles »

+ 1391.04 € au compte 202-041 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanismes et à la numérisation du cadastre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour cette décision modificative.

Transfert de la somme de 1391.04 € du compte 238-041 au compte 202-041

Monsieur le Maire précise qu'après le vote de la décision modificative, il faut voter une délibération permettant d'effectuer le mandat au compte 202 et le titre au compte 238 du chapitre 041 (qui retrace les opérations entre les comptes de la section d'investissement).

L'opération est une régularisation comptable qui est équilibrée en recettes et en dépenses au chapitre 041 et qui n'a pas d'impact sur le résultat de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour cette délibération.

Création de 2 postes d'agents recenseurs

Monsieur le Maire indique que pour réaliser les opérations du recensement qui auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022, il est nécessaire de créer 2 emplois d'agents recenseurs. Ces agents seront rémunérés au forfait pour l'ensemble des opérations de recensement.

Le maire propose de verser une indemnité forfaitaire de 670 € brut à chaque agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de recruter deux agents recenseurs et de les rémunérer au tarif forfaitaire de 670 € brut pour l'ensemble des opérations de recensement.

Délégués du SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome)

Dominique PAPILLON, adjoint au Maire, informe que le SIAA nous demande de bien vouloir voter la modification de ses statuts concernant le nombre de délégués titulaires et suppléants.

Le syndicat propose de passer à un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la modification des statuts du SIAA et désigne comme :

- Délégué titulaire : Régis RICORDEAU
- Délégué suppléant : Jean-Philippe WORMS

L'ordre du jour était épuisé, le maire clôt la séance à 19h55.

Fait à Sagy, le 21 décembre 2021

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe WORMS



Le Maire,

Guy PARIS

